

Département de l'économie, de l'innovation
et du sport (DEIS)
Madame Aurélie Haenni
Collaboratrice personnelle
du chef de département
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 25 août 2020

Projet de révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP)

Madame,

Nous avons bien reçu votre courriel du 16 juillet relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Contexte général

La Poste Suisse est confrontée aux changements d'habitudes de la clientèle et à la numérisation croissante de l'économie. Cette évolution engendre un recul continu de ses volumes, notamment dans le secteur du courrier. Le marché des services financiers souffre en outre de la persistance des taux d'intérêt à un bas niveau. « Toutes les banques sont confrontées à cette difficulté, mais PostFinance y est particulièrement exposée, car elle dépend beaucoup plus que les autres banques du faible rendement du marché des obligations », estime le Conseil fédéral dans son message à l'appui de cette consultation. L'augmentation des volumes sur le marché des colis, qui s'est encore accrue durant la pandémie, n'offre que de faibles marges selon La Poste, et implique des investissements importants dans de nouvelles capacités de traitement. Le résultat d'exploitation de PostFinance a chuté de 591 millions de francs en 2011 à 240 millions en 2019. Selon la Poste, cette tendance négative se poursuivra et conduira à des résultats déficitaires « d'ici à une dizaine d'années ». Pour la Berne fédérale, le service universel est conséquemment menacé. Le gouvernement estime donc urgent de trouver d'autres sources de revenus.

Le Conseil fédéral admet toutefois que la numérisation nécessite l'ouverture d'un débat politique sur une conception optimale du mandat de service universel de la Poste, ainsi que sur son financement. Il estime toutefois que ce processus requiert du temps et qu'il ne devrait pas être mené sous la pression de difficultés économiques croissantes de l'entreprise. C'est pourquoi, il considère aujourd'hui prioritaire de renforcer la capacité de rendement de la Poste en étendant les services financiers de PostFinance par le biais d'une révision de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).

Objet de la consultation

PostFinance, qui compte près de trois millions de clients et un patrimoine correspondant de quelque 120 milliards de francs, n'est pas autorisée à octroyer des hypothèques et des crédits à des tiers. La révision législative proposée doit permettre de lever cette interdiction via l'abrogation de l'art. 3, al. 3 de la LOP. Le volume des crédits et des hypothèques devra être limité au volume des dépôts de la clientèle que PostFinance se voit confier dans le cadre du service universel en matière de services de paiement. Le projet met par ailleurs en discussion une privatisation partielle de l'institution financière afin de réduire les risques de participation de la Confédération et de mettre

à disposition de manière durable les fonds propres réglementaires nécessaires. Pour permettre à PostFinance de satisfaire aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, une garantie de capitalisation de la Confédération est également à l'étude en tant que mesure temporaire.

Appréciation

Chacun comprend bien que la Confédération souhaite pérenniser le service universel, à un moment où La Poste voit ses revenus baisser régulièrement. La manière de l'envisager, à travers une révision législative permettant à PostFinance d'octroyer des hypothèques et des crédits, nous paraît en revanche tout à fait inopportune.

Tout d'abord, la base légale permettant cette extension des services financiers de PostFinance fait défaut. Un avis de droit rendu par l'Office fédéral de la justice, en 2006, conclut qu'aucune base constitutionnelle ne permet à la Confédération d'exploiter une banque, même si certains experts pensent le contraire. Il n'en demeure pas moins que cet aspect reste central dans le contexte.

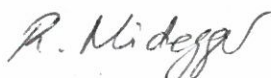
Ensuite, l'adoption de ce projet induirait une distorsion de la concurrence dans la mesure où PostFinance dispose d'un large réseau dans tout le pays. Les banques cantonales, dont chacune œuvre sur son territoire, seraient clairement lésées par l'arrivée d'un acteur à l'échelon national. Le marché hypothécaire est aujourd'hui très concurrentiel. Le Conseil fédéral a beau assurer que «l'adoption du projet stimulera la concurrence sur le marché», rien n'indique que ce sera le cas. Et si l'offre est excédentaire, ce qui est probable, PostFinance serait avantagée, car elle dispose d'une garantie étatique que n'ont pas les autres acteurs du marché.

Dans son évaluation, le Conseil fédéral arrive à la conclusion que PostFinance ne peut pas développer à long terme un modèle d'affaires performant sans un accès au marché suisse des crédits et des hypothèques. Cette argumentation discutable permet surtout de conclure que la Poste, dont les revenus baissent depuis des années, n'a pas su anticiper les mutations du marché. Comme déjà dit, le Conseil fédéral reconnaît lui-même qu'à l'heure de la numérisation, il est nécessaire d'ouvrir un débat politique sur une conception optimale du mandat de service universel de la Poste, ainsi que sur son financement. Nous ne saurions trop l'encourager dans cette voie.

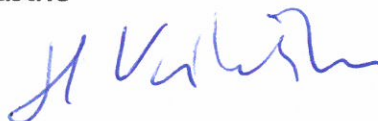
En conclusion, la CVCI rejette la révision partielle de la LOP, à l'instar des milieux bancaires et économiques dans leur ensemble. La Confédération est dès lors invitée à rechercher d'autres voies que l'octroi de prêts et d'hypothèques pour assurer la pérennité de PostFinance. Des pistes dont les maîtres-mots devraient être numérisation, rationalisation et diversification.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable des dossiers politiques



Jean-François Krähenbühl
Chargé de communication